

# RÈGLEMENT



## **Art 1 : organisateur**

L'épreuve « enVoLez-vous » est organisée par le Montpellier Athlétic Running Club (M.A.R.C. – club affilié FFA).

## **Art 2 : parcours**

Le départ et l'arrivée ont lieu au bassin Jacques Coeur. Deux parcours le long du Lez sont possibles. Le premier fait 11 km, le second 5 km avec des départs respectivement à 11h et 11h20, samedi 23 février 2019.

La direction de l'épreuve se réserve le droit de modifier le parcours, l'heure de départ ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

## **Art 3 : ravitaillement**

La course comporte 1 point de ravitaillement liquide et solide au km 6 pour le 11 km. Un second point de ravitaillement est présent sur le site d'arrivée. Aucun ravitaillement, autre que celui d'arrivée, n'est prévu pour le 5 km.

Il est strictement interdit de jeter des déchets de toute nature en dehors des points prévus à cet effet lors des ravitaillements. Toutes infractions dûment constatées par les membres de l'organisation entraîneront l'exclusion immédiate de la course.

## **Art 4 : public**

L'épreuve « enVoLez-vous » est ouverte aux licenciés FFA, UFOLEP, UNSS et affinitaires. Pour les non licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou de sa photocopie, est obligatoire. Cette pièce sera gardée par l'organisation.

Le 11 km est réservé aux coureurs des catégories cadet et plus le jour de la course. Le 5 km est réservé aux coureurs des catégories minimes et plus le jour de la course. Pour les mineurs, une attestation autorisant la participation à l'épreuve doit être fournie par l'un des parents ou d'une personne en ayant la tutelle.

La course est ouverte aux personnes en situation de handicap pouvant effectuer cette distance, au besoin avec l'assistance d'autres coureurs (ex : joëlette). Les parcours ne sont malheureusement pas adaptés pour le hand bike ou autres types de fauteuil.

## **Art 5 : résultat**

Proclamation des résultats et remise des prix sur le site départ à partir de 12h30. L'absence de l'athlète à la remise des prix entraîne le renoncement à son prix.

Les résultats seront également disponibles sur le site de la course : [www.envolez-vous.info](http://www.envolez-vous.info).

## **Art 6 : assurance**

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de notre assureur.

Les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement subi, ainsi que pour les objets perdus ou dérobés.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

## **Art 7 : sécurité**

La sécurité du parcours est assurée par une antenne médicale avec ambulance, des cibistes et des signaleurs.

## **Art 8 : dossards**

Les dossards sont à retirer sur le site de départ le samedi 23/02/2019 à partir de 9h.

Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du coureur.

En cas d'abandon, le concurrent remettra impérativement son dossard soit à un poste de ravitaillement, soit aux signaleurs, soit à l'arrivée. Il ne faut pas quitter la course sans prévenir l'organisation.

## **Art 9 : engagements**

Tarif des inscriptions

11 km : 11 € - après le 8/02/2019 : 13 €

5 km : 8 € - après le 8/02/2019 : 10 €

L'inscription ne sera effective qu'après réception du règlement par chèque à l'ordre du M.A.R.C. ou via le paiement en ligne. Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'athlète.

L'inscription ne sera validée que si un numéro de licence valide ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course est fourni.

L'inscription est possible par internet sur [www.envolez-vous.info](http://www.envolez-vous.info). ou dans l'un des magasins partenaires indiqués sur ce même site.

Le nombre total de participants est limité à 500.

**Art. 10 : droit à l'image**

De par sa participation à la manifestation, chaque concurrent autorise expressément le M.A.R.C. (ou ses ayants-droit tels que les partenaires ou les médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Art 11 : récompenses**

L'ensemble des participants se verra remettre un lot à la remise du dossard.

Pour les 2 parcours, récompenses aux 3 premiers hommes, 3 premières femmes, le premier de chaque catégorie, sans cumul possible.

Récompenses aux 3 premiers des différentes catégories handisport.

Récompenses au club et entreprise les plus représentés. Un bonus de 4 est donné pour chaque concurrent inscrit dans une catégorie handisport.

**Art 12 : tirage au sort**

Un tirage au sort sera organisé à l'arrivée de la course. Pour remporter le prix, l'athlète doit être présent nominativement au moment du tirage. Si ce n'est pas le cas, le lot sera retiré au sort jusqu'à ce qu'il soit remporté.

**Art 13 : horaires**

L'heure limite d'arrivée est fixée à 12h30 pour les deux parcours. Passé ce délai, l'athlète sera considéré hors course.

**Art 14 : divers**

Pour des raisons de sécurité, l'usage des bâtons est interdit. Les accompagnateurs à vélo sont également interdits.

**Art 15 : courses handisports**

Parallèlement à la course «enVoLez-vous», des compétitions pour les personnes en situation de handicap seront organisées sur le site de départ/arrivée. Le détail des épreuves est indiqué sur le site web de la course et les inscriptions se font sur place auprès d'enVol. Ce présent règlement ne s'applique pas à ces courses.

**Art 16 : courses enfants**

Des courses enfants auront également lieu en amont du départ de la course principale à partir de 10h. Elles ne donneront pas lieu à un classement. Le prix est de 1€ par enfant, entièrement reversé à enVol. L'inscription sera effectuée sur place avec présentation d'une autorisation parentale signée. Une récompense sera remise à l'ensemble des participants.